

Principales infractions à surveiller

Piéton

- Piéton traversant un chemin public ailleurs qu'à **l'intersection** ou un **passage pour piétons** situé à proximité 42\$
- Piéton ne s'étant pas conformé aux **feux de piétons** installés à une intersection 42\$

Automobiliste

- Faisant face à un feu rouge, en n'immobilisant pas votre V.R. avant la ligne d'arrêt. 162\$ 3 points
- Étant le conducteur d'un véhicule routier faisant face à un feu rouge, en ne l'immobilisant pas avant le passage pour piétons. 162\$ 3 points
- Faisant face à un feu jaune, en n'immobilisant pas votre V.R. avant le passage pour piétons. 100\$
- N'ayant pas immobilisé son véhicule pour permettre de traverser à un piéton engagé dans un passage pour piétons. 162\$
- Effectuer un virage à une **intersection**, en ne cédant pas le passage aux piétons et aux cyclistes. 162\$ 2 points
- Ne pas obéir aux ordres d'un brigadier scolaire 162\$ 3 points

-Immobiliser son véhicule routier là où la signalisation interdit l'arrêt. 86\$

-Immobiliser son véhicule le long d'un véhicule stationné (stationnement en double). 53\$

-Immobiliser son véhicule à plus de 15cm de la bordure du trottoir. 53\$

Croisant ou dépassant autobus scolaire dont les feux intermittents ne sont pas éteints 284\$ 9 points



-Circuler à une vitesse supérieure à la **limite de 30 km/h** indiquée sur la signalisation installé.

Circuler à 40 dans zone de 30 62\$

Circuler à 50 dans zone de 30 95\$ 1pt

Circuler à 60 dans zone de 30 167\$ 2pts

Circuler à 70 dans zone de 30 504\$ 6pts

Circuler à 80 dans zone de 30 684\$ 10pts

*les infractions et amendes sont à titre indicatif et selon la législation en vigueur en 2015

LA RENTRÉE EN TOUTE SÉCURITÉ

PDQ 48
6680 Sherbrooke
Montréal (QC) H1N 1C9
(près de la station de métro
Langelier)

Téléphone :
(514)280-0148

